Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260630-DC_2026_150-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_150

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

Secrétaire de séance : Madame Alexandra LEMERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 5 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 22 juin 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Madame Christine HEUDE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Monsieur Benoît HOUYERE, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Madame Janine BLUM, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Monsieur Erwann ROUGIER, Madame Nadège LE FLOCH, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Paul LAPAUSE représenté(e) par Madame Alexandra LEMERCIER , Madame Justine DEBRIFFE représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE , Madame Esthercadlie CARBON représenté(e) par Madame Roseline KNEZIC , Monsieur Pierrick CHOUAN représenté(e) par Monsieur Pierre LEONARDI , Madame Marie-Noëlle MORFOISSE représenté(e) par Madame Nicole GENIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260630-DC_2026_150-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_150

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

- Approbation du mode de règlement d'un sinistre intervenu au Boulevard Châteaubriant

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code civil et notamment l'article 1240 : « *Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer* » ;
Vu l'avis de la commission ressources et affaires générales du 15 avril 2026 ;

Considérant que le 21 février 2025 un véhicule a percuté un panneau flash piéton de la ville de Vitré, situé boulevard Châteaubriant ;

Considérant que le montant des dommages causés à cet équipement s'élève à 3 636,27 € TTC ;

Considérant que l'auteur du sinistre a pu être identifié mais qu'aucune suite n'a été donnée aux démarches engagées par la Ville de Vitré ;

Considérant qu'il convient, afin d'obtenir le remboursement des frais engagés par la collectivité, de mettre en œuvre une procédure de recouvrement à l'encontre de l'auteur du sinistre ;

Considérant que la trésorerie demande à la ville de Vitré de délibérer sur le mode de règlement dudit sinistre ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- d'approuver qu'il soit engager une procédure de recouvrement à l'encontre de l'auteur du sinistre, pour un montant de 3 636,27 € TTC.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 33
- Nombre de voix pour : 33
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
1 juil. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

La Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la culture, du patrimoine et du tourisme
4 juil. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.